

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

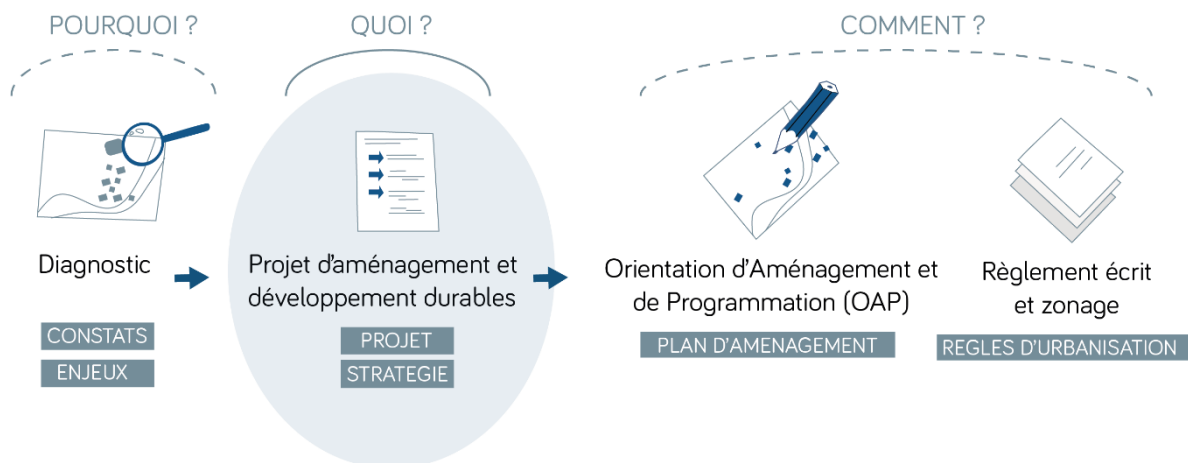
Les 24 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Mobilité Simplifié. Aujourd'hui, les élus imaginent le territoire intercommunal à horizon 2040, pour améliorer le cadre de vie des habitants et anticiper les besoins futurs. Ils constituent ensemble le projet structurant de leur PLUi : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD).

### Qu'est-ce que le PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est directement issu du diagnostic. Il définit les actions à mettre en place pour améliorer l'existant : l'offre d'habitat, le déploiement des équipements, le développement de sites économiques, la sobriété énergétique, la protection environnementale, la valorisation du patrimoine, l'amélioration des mobilités, etc. Il permet également de développer des projets futurs en accompagnant les changements de pratiques et modes de vie des résidents.

Plus qu'un recueil d'orientations, il fixe également les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il justifie au moyen d'analyses croisées de la capacité des bourgs à accueillir de nouveaux logements.

Le PADD constitue la pièce centrale du PLUi dans le sens où chaque objectif inscrit doit trouver une traduction en phase réglementaire : soit dans le règlement d'urbanisme (au regard duquel sont instruits les permis de construire par exemple), soit dans le règlement graphique.



### Comment se forme le PADD ?

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables répond aux enjeux qui ont été identifiés préalablement dans le diagnostic mené depuis octobre 2022. Pour chacun des enjeux une solutions doit être apportée. La construction de ces réponses se fait progressivement au moyen d'échanges avec les conseillers municipaux, d'ateliers regroupant l'ensemble des élus des 24 communes et d'études approfondies (projection démographique à l'horizon 2040, calcul des besoins en logements, organisation spatiale adaptée, etc.).

### Comment s'informer sur l'avancée du PADD ?

Le PADD est en cours d'élaboration. Les informations concernant l'avancée du PLUi sont disponibles directement sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine.